

**RAPPORT N° 04/6-53**  
**au Conseil Municipal**

**OBJET**

**CREATION D'EMPLOIS**  
**REPOUNDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE**  
**POUR L'ANNEE 2005**

Certaines opérations et manifestations organisées par la Commune nécessitent un renfort momentané de personnels.


Pour faire face à un besoin occasionnel, les collectivités territoriales peuvent recourir au recrutement d'agents, conformément à l'Article 3 alinéa 2 de la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale.

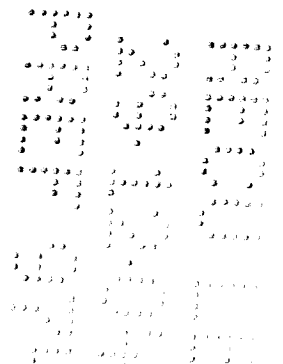
Le contrat est dans ce cas, établi pour une durée de 3 mois, renouvelable une seule fois à titre exceptionnel.

La Délibération créant l'emploi doit préciser, en application de l'Article 34 de la Loi statutaire, le motif invoqué, la nature des fonctions et le niveau de recrutement et de rémunération de l'emploi.

Je vous demande, en conséquence, de créer les emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité pour l'année 2005 tels que figurant en annexe.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

  
**LE DEPUTE-MAIRE**  
  
**René-Paul VICTORIA**



**DELIBERATION N° 04/6-53  
du Conseil Municipal  
en séance du vendredi 17 décembre 2004**

**OBJET**

**CREATION D'EMPLOIS  
REPOUNDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE  
POUR L'ANNEE 2005**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des Communes, des Départements et des Régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 04/6-53 présenté par le Député-Maire au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

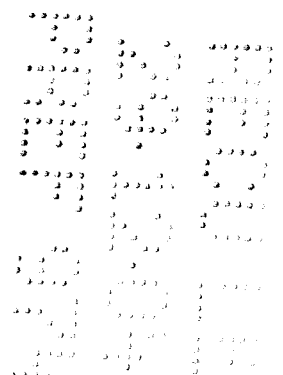
Sur l'avis favorable de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

Approuve la création des emplois répondant à des besoins occasionnels de la collectivité pour l'année 2005 figurant en annexe jointe.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à Saint-Denis, le **27 DEC. 2004**

 **DEPUTE, MAIRE**  
*UDAIN*  
**René-Paul VICTORIA**



**CREATION D'EMPLOIS  
REPONANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE  
POUR L'ANNEE 2005**

MOTIF	SERVICE	NOMBRE	DUREE PREVISIBLE *	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	VIE SCOLAIRE	8	6 MOIS répartis entre février et juillet 2005	<p>AGENTS SPECIALISES DES ECOLES MATERNELLES chargés :</p> <p>d'assister le personnel enseignant pour la réception, l'animation et l'hygiène des très jeunes enfants</p> <p>de préparer, de mettre en état et de nettoyer les locaux et les matériels servant aux enfants</p> <p>TEMPS DE TRAVAIL fixé à 118,50 heures par mois</p>	CAP Petite Enfance	988,46 euros bruts au minimum
RENFORT D'EFFECTIF	SECRETARIAT DES SERVICES DE LA COMMUNE	5	6 MOIS répartis entre mars et juillet 2005	<p>ORGANISATION ET GESTION DU SECRETARIAT :</p> <p>gestion de l'information</p> <p>réception des appels téléphoniques</p> <p>enregistrement et répartition du courrier</p> <p>organisation et préparation des supports des réunions</p> <p>suivi des relances et des échéances</p>	niveau V au minimum	entre 1 151,83 et 1 603,88 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat

\* susceptible de réajustement dans la limite de la durée légale pour ce type de contrat

**CREATION D'EMPLOIS  
REPOUNDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE  
POUR L'ANNEE 2005**

page 2/3

MOTIF	SERVICE	NOMBRE	DUREE PREVISIBLE *	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
RENFORT D'EFFECTIF	SERVICES TECHNIQUES	8	6 MOIS répartis entre mars et août 2005	AGENTS POLYVALENTS chargés de travaux d'entretien divers, de maçonnerie, de peinture et de soudure en bâtiment	expérience requise dans les travaux cités	entre 1 151,83 et 1 456,00 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
RENFORT D'EFFECTIF	SERVICE ENTRETIEN	5	6 MOIS répartis entre mars et août 2005	travaux d'entretien divers		entre 1 151,83 et 1 456,00 euros bruts mensuels en fonction de l'expérience et du niveau du candidat
MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE SPORTIVE DE LA COMMUNE ET PROMOTION DU SPORT	DIRECTION DE LA PROMOTION DU SPORT	20	6 MOIS répartis entre février et juillet 2005	ANIMATEURS SPORTIFS chargés de l'enseignement d'activités sportives diverses auprès des scolaires et du public	Brevet Fédéral au minimum	entre 14,74 et 22,26 euros bruts de l'heure en fonction du diplôme détenu par le candidat

\* susceptible de réajustement dans la limite de la durée légale pour ce type de contrat

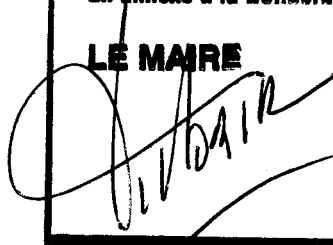

**CREATION D'EMPLOIS  
REPONDANT A DES BESOINS OCCASIONNELS DE LA COLLECTIVITE  
POUR L'ANNEE 2005**

page 3/ 3

MOTIF	SERVICE	NOMBRE	DUREE PREVISIBLE *	NATURE DES FONCTIONS	NIVEAU DE RECRUTEMENT	REMUNERATION
ASSISTANCE POUR LE SUIVI DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN	DIRECTION DE L'URBANISME	1	6 MOIS de janvier à juin 2005	Assistance au Directeur pour la gestion des dossiers PRU (Programme de Renouvellement Urbain)	BAC + 3 au minimum	2 322,46 euros bruts mensuels

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis  
En séance du 17/12/2004  
En annexe à la Délibération N° 04/6-53

**LE MAIRE**

\* susceptible de réajustement dans la limite de la durée légale pour ce type de contrat